

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE

MINISTERE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Comité Technique sur les Statistiques (CTS)

Procès-verbal de la première session au titre de 2018, du CTS tenu à Nouadhibou du 01 au
02 mars 2018



Mars 2018

**Procès- verbal de la première session au titre de 2018, du Comité Technique sur les
Statistiques (CTS), tenue à Nouadhibou du 01 au 02mars 2018**

L'an Deux mille dix-huit, les 01 et 02mars à 10 heures, s'est tenue dans les locaux de l'Office National d'Inspection Sanitaire de pêche et aquaculture (ONISPA) à Nouadhibou, la première réunion du Comité Technique des Statistiques au titre de l'année 2018 sous la présidence de Monsieur Ahmed TALEB MOUSSA, Directeur Adjoint de l'Aménagement des Ressources et des Etudes.

Participants

Etaient présents à cette réunion, tous les points focaux du CTS des différentes structures membres et quelques invités dont les noms figurent dans la liste en annexe.

Première journée

A l'ouverture, le Président de la séance, Monsieur Ahmed TALEB MOUSSA, Directeur Adjoint de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE), a remercié les membres du CTS pour leur présence .en rappelant que cette réunion s'inscrit dans le cadre des réunions périodiques du CTS en vue de mobiliser et valider les données statistiques relatives à l'année 2017.

Par la suite, à l'entame des travaux de la réunion, qui ont débuté par une présentation de l'ordre du jour de la session qui a été examiné, et amendé, le Comité a désigné deux rapporteurs issus de ses membres.

L'agenda validé se décline comme suit :

Lecture de PV du CTS en octobre 2017

Présentation du nouvel arrêté N°1016/MPEM du 18 décembre 2018 modifiant et complétant l'arrêté N°1109 MPEM portant création du CRSP ;

Présentation pour examen et validation technique par le Comité, des données des différentes structures du MPEM

Questions divers.

Ensuite, le Comité a déroulé le programme d'ordre du jour et formulé les commentaires et recommandations suivants :

Lecture du PV de la dernière réunion du CTS

Ce point de l'ordre du jour a été introduit par une lecture du PV du 19 octobre 2017. Par rapport au premier point de l'ordre du jour, le Comité a constaté que les différentes recommandations de la dernière réunion ont été réalisées et a instruit son secrétariat de partager le PV avec l'ensemble des membres du CTS en vue de les mettre au même niveau d'information.

Présentation d'arrêté N°1016 modifiant et complétant l'arrêté du CRSP

Le nouvel arrêté N° 1016 MPEM modifiant et complétant l'arrêté du CTS N° 01109/MPEM a été présenté par le point focal CTS de la DARE. Il a porté sur :

Une révision des tâches/missions assignées au CRSP et au CTS

Un complément de la liste des membres notamment l'intégration des représentants de la DDVP, ONISPA, MPN, PAN-NDB, PNBA.

Le fonctionnement du CTS et CRSP en termes de durée/périodicité.

3. Examen technique des données par le CTS

Les données SMCP

Les données de la SMCP sont relatives aux exportations, en volume et en valeur, réalisées en 2017. Ces statistiques sont organisées par groupe d'espèces, par mois, par type de congélation (bord, terre) en quantité et en valeur et les retenues sur les exportations et ainsi que l'exportation pour le nouveau produit (farine et huile notamment) de juin à décembre 2017.

Les données de l'ONISPA

Les données présentées par l'Office sont relatives aux exportations réalisées durant l'année 2017, récapitulées à travers le certificat sanitaire. Ces données renseignent sur l'espèce, la nature du produit, la destination et la production de farine et huile par usine pour la même période de 2017.

Présentation des données de l'IMROP

Le point focal de l'IMROP a présenté les résultats de l'enquête qui a été conduite entre le 25 décembre 2017 et le 15 janvier 2018 tout en mettant l'accent sur l'emploi direct pour la pêche artisanale et côtière. Les données présentées portent sur les nombres des pêcheurs par nationalité, l'effort par segment, par engins, par type d'embarcation par zone géographique.

Il a signalé que les statistiques de 2017 ne sont pas disponibles mais qu'elles seront transmises avant la prochaine session et seront présentées conformément à la nouvelle nomenclature définie par le MPEM. En outre, il a évoqué la complexité de séparer le pélagique entre les deux segments artisanal et côtier.

Le comité recommande à l'IMROP :

- de revoir l'effort de pêche dans le PNBA qui est une Aire Marine Protégée (zone de conservation) avec un nombre bien connu de lanches (114). Selon la réglementation, Nouamaghar n'est pas dans le Zone de PNBA ;
- de se rapprocher du PRAO MR pour le renforcement de son SSPAC.

Les données de la GCM

Les données présentées par le point focal de la Garde-Côtes Mauritanienne dressent un bilan des activités de surveillance et de contrôle en mer pour le deuxième semestre de 2017 notamment :

- Les activités de contrôle en mer,
- les activités de contrôle à quai et en rade,
- Le résumé des amendes,
- Le nombre et nature des infractions constatés suivant les segments de pêche,
- Les déclarations de captures de la pêche hauturière et côtière pour la période de janvier à décembre 2017 par mois et par pêcherie,
- La production de farine et huile par usine pour la même période.

Pour mieux répondre aux impératifs de gestion, notamment en ce qui concerne l'industrie d'huile et farine de poisson, le Comité a souhaité disposer d'une information fine sur la contribution des différentes espèces pélagiques à la production des farines de poisson.

Le comité recommande à la GCM de mettre l'espèce courbine dans le JPP pour les besoins de gestion de cette pêcherie.

Seconde journée

Les données de la DGERH

La Direction Générale de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DGERH) a présenté les listes des différentes licences de pêche délivrées au titre de l'année 2017 pour tous les segments artisanal, côtier et hauturier. Elle a également donné la situation globale des recettes par régime national et étranger pour l'année 2017.

Les données de la Direction Générale des Douanes (DGD)

Les données de la Douane sont relatives aux exportations, en volume et en valeur, réalisées pour l'année 2017 concernant :

L'exportation par groupe d'espèces, par nature des produits,

L'exportation par destination,

l'état récapitulatif des droits et taxes liquidés par les services des douanes de janvier à décembre 2017.

c. Présentation du Tableau de bord du MPEM

Cette présentation a été faite par le Service Statistiques de la DARE, qui a rappelé l'importance du tableau de bord du MPEM qui permet d'évaluer les principaux indicateurs de l'année 2017 sur la ressource à gérer (le quota attribué, nombre concessions, les captures, effort de pêche, les exportations, les recettes...). C'est un tableau de bord par structure qui permet de comparer toutes les données statistiques du secteur et regroupe les différentes structures concernées (GCM, DGERH, DARE, ONISPA, SMCP, IMROP, DOUANE).

Le comité a noté avec satisfaction que les recettes générées par le secteur des pêches au titre de l'année 2017 a connu augmentation remarquable enregistrant près de 73 milliards d'ouguiyas.

Le Comité a remarqué l'absence des recettes générées par la consignation dans les données statistiques présentées et **a recommandé aux structures concernées, notamment la DMM et la DGERH d'inviter l'ensemble des consignataires pour régulariser leur situation.**

Les discussions se sont focalisées sur les points suivants :

Comparaison des données et leurs recoupements

Les recettes générées par le secteur

Comparaison des déclarations de captures avec les données sur les exportations.

Explication sur le Gap observé entre les différentes sources

Les quantités de pélagiques transformées en farine.

Enfin, le Comité a validé techniquement les données présentées par les différentes structures après les amendements apportés (Annexe 2).

Questions diverses

Présentation de l'OESP et Dashboard

Cette communication a été faite par le coordinateur de l'observatoire Economique et Social des pêches (OESP) en rappelant que la mission de l'observatoire est de mettre en place un dispositif permanent de suivi économique et social du secteur des pêches ; d'assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur des pêches et sa contribution à l'économie nationale.

En suite le présentateur a présenté les indicateurs du Dashboard national et régional qui compte environ 91 indicateurs et 33 dimensions repartis sous neuf thèmes (flotte de pêche et licences, effort de pêches, production et stock suivi et contrôle de surveillance,

exportation et consommation, l'emploi, calcul du bénéfice économique, bonne gouvernance, Aquaculture).

Le comité a formulé les recommandations suivantes : (i) les données statistiques du Dashboard régional doivent être agrégées /synthétisées ; (ii) le transfert doit être fait par un canal officiel.

Le décaissement sur le fond des ILDs

Les participants ont montré leur préoccupation sur le fond des ILDs et veulent être fixés sur le mystère entourant la gestion de ce fond.

Ils rappellent aux responsables du PRAO MR que les structures bénéficiaires de ce fond ont respecté toutes les conditions qui étaient exigées et que les réunions de CTS continueront à se tenir régulièrement vu son importance avec ou sans ce fond ILDs.

Recommandations de la réunion :

Les membres du CTS ont formulé les recommandations suivantes :

- La nécessité de prévoir les prises en charge des réunions du CTS par le Département des pêches et ce pour assurer leur bon fonctionnement et leur régularité ;
- L'examen des possibilités pour faire bénéficier l'Observatoire Economique et Social des Pêches de la taxe statistique liquidée par la douane ;
- L'ONS doit être saisi sur l'importance de déterminer la consommation nationale de poissons par habitant.

Président de la séance
Ahmed TALEB MOUSSA

Rapporteurs
Sidi Mohamed NDEILLA



Dia AMADOU

